

Histoire d'un jour : 9 octobre 1942

Si M^{me} Perrin de Bar-sur-Aube sauva 4 enfants juifs d'une mort certaine, 18 furent arrêtés et un seul revint des camps de la mort...

(Suite et fin)

Très peu de personnes, savent l'acte de courage de M^{me} Perrin de Bar-sur-Aube. Cette personne, d'une grande discrétion, tenait durant la guerre de 1939-45, le magasin des Economiques Troyes situé à l'angle de la rue Nationale et de la rue Saint-Maclou.

Ce magasin fut remplacé par une banque et en 1989, par une boulangerie-pâtisserie.

Le 9 octobre 1942, M^{me} Melcer, d'origine juive, était arrêtée au n° 12 de la rue Saint-Maclou par la gendarmerie française mais... sur ordre formel des autorités allemandes. M^{me} Melcer était maman d'une petite fille de 12 ans et d'un petit garçon de 10 ans. Elle avait aussi recueilli son neveu et sa nièce. Au péril de sa vie et de celle de sa famille, M^{me} Perrin sauva les 4 petits enfants juifs d'une mort certaine.



M^{me} Perrin de Bar-sur-Aube sauva quatre enfants juifs d'une mort certaine

En 1989, la fille de M^{me} Melcer témoigne de l'acte de courage de M^{me} Perrin

C'est à la demande de la fille de M^{me} Melcer que nous reproduisons intégralement le contenu de la missive que cette dernière envoya à Gérard Arcelin, le 5 juin 1989, sur l'acte de courage de M^{me} Perrin, hélas aujourd'hui décédée.

Louise Petit-Melcer
Montrouge, 5.06.1989
A M. Gérard Arcelin
Monsieur.

La tentation a été grande de ne pas répondre à votre lettre. Il m'avait semblé inutile et pénible de remuer tout ce passé.

Inutile surtout, car de par le monde entier, la folie des hommes continue à tuer, torturer et emprisonner, au nom d'une race, d'une idéologie, d'une religion. Pénible et triste, ça l'est.

Après réflexion, j'ai pensé qu'il m'était donné à une occasion de rendre hommage à M. et M^{me} Perrin et, à travers eux, à tous ceux qui ont risqué leur vie et celle des membres de leur famille pour sauver des enfants juifs.

Nous sommes arrivés à Bar-sur-Aube en 1940. (Je crois pour la rentrée scolaire) ma mère, mon frère et moi (mon père était un engagé volontaire dès les premiers jours de la déclaration de guerre de septembre 1939).

Nous sommes venus à Bar-sur-Aube, rejoindre M. et M^{me} Kohane, ma tante et mon oncle, qui y résidaient depuis quelques mois.

En classe, j'ai eu très vite une amie, une grande amie, Jacqueline Perrin. Nous étions inséparables, nous partagions jeux et secrets, nous étions ce que sont souvent les fillettes de cet âge. L'amitié était profonde puisqu'elle dura encore plus de 45 ans après.

Aussi, lorsque les gendarmes français sont venus arrêter Maman,

un soir alors que nous étions à table tous les cinq, car entre temps, ma mère avait récupéré les deux enfants de sa sœur, M^{me} Pelbore, celle-ci ayant réussi à passer en zone libre. J'ai couru, malgré le couvre-feu et dans le noir complet, chez mon amie Jacqueline, pour lui dire, lui crier qu'on emmenait Maman.

C'est M^{me} Perrin qui est revenue avec moi, qui a supplié les deux gendarmes de mentir aux autorités allemandes, de faire croire qu'il n'y avait personne au domicile de M^{me} Melcer et a proposé de nous cacher.

Ma mère a passé la nuit à la gendarmerie de Bar-sur-Aube, vraisemblablement dans un endroit réservé aux malheureux. Le lendemain, elle a été emmenée à Troyes, par le train, toujours comme un maladeur, accompagnée de gendarmes. M^{me} Perrin a pu l'accompagner jusqu'à la prison des Hauts-Clois. C'est pendant le trajet de Bar-sur-Aube à Troyes que Maman a confié ses enfants à M^{me} Perrin, lui donnant des détails que seule une mère peut donner à une autre mère sur le comportement physique et moral de ses enfants, de toutes petites choses que M^{me} Perrin n'a jamais oubliées. J'étais une petite fille de 12 ans, mon frère avait 10 ans, mon cousin 8 ans et ma cousine 4 ans.

Nous portions l'étoile jaune, cousue réglementairement sur nos vêtements.

Après le départ de notre mère, nous avons été emmenés à Troyes, puis à Paris, rue Lamarck, au pied du Sacré-Coeur où étaient regroupés les enfants juifs avant le départ pour une destination inconnue...

M. et M^{me} Perrin ont réussi à nous sortir de là en « soudoyant » le personnel qui s'occupait de nous.

Ils n'avaient qu'une fille ; ils se sont retrouvés avec ces 4 osseux là !

Avec la complicité de leur famille, de voisins, d'amis, ils ont réussi à nous cacher tous les quatre, à nous nourrir, à nous vêtir et ce, pendant près de 24 mois. Et ce qui n'est pas le moins important, ils nous ont aimés, nous avions une famille.

Combien il doit être difficile à ceux qui ne sont pas de ma génération de comprendre le danger que couraient M. et M^{me} Perrin, la difficulté de cacher et nourrir sans carte d'alimentation quatre enfants en pleine croissance.

M. et M^{me} Perrin sont devenus et restés pour moi, ma famille. Je leur dois tout. Ils auront fait le plus beau cadeau qui soit !... LA VIE.

Ils nous ont épargné l'horreur des camps. Je ne peux que leur dire « merci » à tous les trois ; c'est un bien petit mot pour une si grande action.

Louise PETIT-MELCER
M^{me} Melcer, 12, rue Saint-Maclou de Bar-sur-Aube fit partie du convoi n° 40 du 3.11.1942.

Le programme de déportation prévu par la Gestapo pour octobre 1942 n'a pu être réalisé, le gouvernement de Vichy, ayant en septembre sensiblement ralenti le concours efficace et indispensable qu'il apportait à l'arrestation des juifs et à leur transfert vers Drancy. Le dernier convoi, le trente-neuvième, n'était parti le 30 septembre

avec un chargement de 211 juifs, que pour « des raisons de politique et de prestige ».

Des documents de la section anti-juive de la Gestapo (XXVc-253) font état des arrestations de juifs en provenance : Angers : 296, Rennes : 36, Poitiers : 617, Châlons-sur-Marne : 52, Bordeaux : 135, Saint-Quentin : 37, Melun : 69, Nancy : 234, Dijon : 122, Orléans : 40, Rouen : 85. Au total 1 745 arrestations dans la province, zone occupée. Ces juifs transférés à Drancy feront partie des quatre convois qui partiront en novembre, mélangés aux juifs arrêtés à nouveau dans la région parisienne en particulier les juifs grecs qui vont être l'objet de rafles dans toute la zone occupée.

Le départ de ces 4 convois de novembre a été précédé par des échanges de télex entre la section anti-juive de la Gestapo à Paris et le service anti-juif de la Gestapo à Berlin, dirigé par Eichmann. Ces télex portent au CDJC la cote XXVc-192 : le 31 octobre et le 2 novembre, Röthke demande à Berlin le feu vert pour le départ de 3 convois, les 4, 6 et 9 novembre. Le 4 novembre, l'adjoint d'Eichmann, Günther, répond favorablement.

Le télex habituel couvrant le départ du convoi du 4 novembre a été signé par Röthke et porte aussi la cote XXVc-192. Il indique que le convoi D901 05 a quitté la gare du Bourget/Drancy à 8 h 55, le 4 novembre, avec 1 000 juifs, en direc-